



INTM continue à progresser dans son engagement pris auprès du Pacte Mondial Quelques mots du Président...

Par la présente, je suis heureux de vous confirmer qu'INTM soutient toujours les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons encore une fois notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous vous certifions que nous continuerons à nous engager et à les intégrer dans la stratégie de notre société, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre société.

Meilleures salutations.

Georges AWAD
Président

« CONDITIONS DE TRAVAIL »

PRINCIPE N°6

INTM développe l'embauche des travailleurs handicapés

UN ENGAGEMENT REEL

Depuis 2010, INTM SAS a mené une nouvelle politique sociale basée sur l'intégration des travailleurs handicapés.

Ce volontariat social au sein INTM en France, a été possible grâce à un partenariat avec le Pôle Emploi et l'Agefiph qui a permis de promouvoir l'emploi et l'accueil de travailleurs handicapés au sein de notre entreprise.

NOTRE OBJECTIF

Nous avons élaboré un plan de recrutement de plusieurs salariés afin de donner une chance réelle à tout travailleur quelque soit son niveau de handicap.

RESULTAT SUR NOTRE DEMARCHE



Sur l'année écoulée, l'équipe du recrutement d'INTM épaulée par plus d'une vingtaine de Managers, a reçu plus d'une vingtaine de candidats présentant des handicaps divers et variés. Quatre candidats ont été embauchés et cela a été rendu possible grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont permis d'offrir aux personnes handicapées une plus grande accessibilité individualisée aux postes de travail. Aucune difficulté opérationnelle notable n'a été signalée sur les projets où interviennent ces consultants. Cette démarche de recruter des travailleurs handicapés continuera de s'inscrire dans nos actions futures.

« ENVIRONNEMENT »

PRINCIPE N°8

INTM continue sa lutte dans la réduction de ses déchets

NOS CONVICTIONS

Il est aujourd'hui essentiel d'avoir à travers notre geste quotidien un engagement Eco-citoyen. A travers notre société INTM, nous avons sensibilisé nos salariés aux principes fondamentaux de réduction des déchets qu'ils pourront mettre à profit aussi bien sur le lieu de travail que dans leur vie quotidienne.

NOS ACTIONS A TRAVERS UN ENGAGEMENT REEL

INTM a continué son combat contre la réduction des déchets en engageant et en sensibilisant ses salariés à travers des gestes quotidiens, à savoir une collecte sélective qui consiste à jeter ses déchets dans des contenants appropriés :

- Les cartouches d'encre de l'ensemble des fax et copieurs sont intégralement recyclées.
- Des conteneurs pour le dépôt des piles usagées ont été mis à disposition des salariés.

RESULTAT SUR CETTE DEMARCHE

Nous avons signé un engagement avec une société spécialisée « CYCLADIS » dans le traitement des déchets. Les salariés ont trouvé un moyen simple sur le lieu de travail afin de contribuer à la préservation de la planète en prenant conscience du fait qu'un simple geste civil individuel pouvait avoir des retombées globales, pour l'ensemble de la population terrestre.

A ce titre 200 kilos de déchets ont été triés et remis vers des centres de traitement de recyclage appropriés, ceci représente 15% de réduction en plus par rapport à l'année dernière.



«LUTTE CONTRE LA CORRUPTION »

PRINCIPE N°10

INTM et sa la lutte contre la corruption.

NOS VALEURS ANTI-CORRUPTION

INTM a toujours œuvré contre la lutte de la corruption et ce combat contre la fraude est devenu une règle au sein de l'entreprise. INTM intervient auprès de ses clients en France avec un chiffre d'affaire de plus de 95% sur le territoire Français et principalement sur des appels d'offres de marchés publics qui ne laissent aucune chances pour des sociétés désireuses de versées des pots de vins.

«DROITS DE L'HOMME »

PRINCIPE N°1 & 2

**INTM RESPECTE LA DECLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME**

NOTRE ENGAGEMENT

INTM n'étant présente qu'à travers ses filiales en France et en Belgique, elle s'est engagée à respecter la déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes bien conscients de ces problématiques dans notre entreprise mais les activités de notre société en Europe ne nous permette pas de mener des actions concrètes sur ces sujets.